

## Emile Mayrisch et le pacte international de l'acier des années vingt

Charles BARTHEL

«Médiateur entre les sidérurgies française et allemande», «fondateur de l'Europe avant Jean Monnet», «eurovisionnaire», ... !<sup>1</sup> Les titres de gloire attribués à un des rares Luxembourgeois auxquels l'historiographie accorde le privilège d'être connu au-delà des frontières du pays ne manquent pas. Ils sont cependant largement inspirés sinon conditionnés par les recherches consacrées au Comité franco-allemand d'Information et de Documentation, dit «Comité Mayrisch» en l'honneur de son mécène, le directeur général des Acières Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed). A cela s'ajoutent les témoignages vibrants des illustres hôtes du château de Colpach. Marie Delcourt, Annette Kolb, André Gide, Walther Rathenau et tant d'autres ont, à travers leurs récits, fini par cimenter le paradigme de l'internationalisme pacifiste d'un industriel que ni sa carrière ni ses activités antérieures ne prédestinent à assumer un rôle sur la scène diplomatique.<sup>2</sup> Du coup, l'image du «Grand Chef» – c'est ainsi qu'Aline Mayrisch se plaît à qualifier son époux – se double d'une charge affective synonyme des efforts de réconciliation entre la France et l'Allemagne après le premier conflit mondial. En même temps, cette perception subjective fait apparaître le maître de forge – et avec lui, sa patrie – comme un intermédiaire emblématique entre les anciens ennemis de part et d'autre du Rhin.

A la lumière des archives de l'Arbed,<sup>3</sup> «l'activité obscure, mais si efficace»<sup>4</sup> de Mayrisch en sa qualité de chef d'entreprise et de premier président de l'Entente Internationale de l'Acier (EIA) doit aujourd'hui être révisée. Certes, il subsiste des zones d'ombre. Mais les nouvelles évidences sont suffisamment parlantes pour brosser du patron des patrons du Grand-Duché un portrait foncièrement différent des interprétations couramment admises. Ses démarches peu délicates qui, en bafouant l'ordre établi à Versailles, l'autorisent au milieu des années vingt à

1. J. BARIÉTY, *Le rôle d'Emile Mayrisch entre les sidérurgies allemande et française après la première guerre mondiale*, in: *Relations internationales*, 1(1974), p.124; C. PAILLAT, *Dossiers secrets de la France contemporaine*, t.2, *La victoire perdue. 1920-1929*, Ed. Laffont, Paris, 1980, p.184; G. MÜLLER, *Pierre Viénot: Schöpfer des Deutsch-Französischen Studienkomitees (1926-1938) und Europäer der ersten Nachkriegszeit*, in: *Journal of European Integration History*, 4(1998), p.5.

2. Pour une bibliographie exhaustive sur le Comité Mayrisch, voir G. SONNABEND, *Pierre Viénot (1897-1944). Ein Intellektueller in der Politik*, Oldenbourg, München, 2005, pp.450 f. et G. GOETZINGER, G. MANNES, F. WILHELM (éds.), *Hötes de Colpach. Colpacher Gäste*, Centre national de littérature, Mersch, 1997.

3. Depuis février 2002: Arcelor.

4. J. BARIÉTY, *Le sidérurgiste luxembourgeois Emile Mayrisch, promoteur de l'Entente Internationale de l'Acier après la Première Guerre mondiale*, in: R. POIDEVIN, G. TRAUSCH, *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*, Centre de recherches relations internationales, Metz, 1978, p.257.

échanger sa position d'*outsider* du monde économique et politique européen contre celle d'un meneur ont été traitées ailleurs.<sup>5</sup> Nous n'y revenons point. Notre attention porte en revanche sur trois interrogations majeures. Quelles sont les convictions intimes du dirigeant d'une des plus puissantes sociétés métallurgiques du continent en matière de trusts? Quels sont les motifs qui le poussent à adhérer au fameux pacte de l'acier né du «projet Thyssen»?<sup>6</sup> Comment réagit-il aux défaillances d'une organisation dont il passe pour être la cheville ouvrière?

### Mayrisch, l'ennemi des ententes

Inutile d'insister: le discours officiel des décideurs – qu'il s'agisse d'hommes politiques ou de brasseurs d'affaires – contraste souvent avec leurs gestes ou leurs véritables pensées. Mayrisch ne fait pas exception sous ce rapport.

C'est le cas par exemple quand, en été 1919, il s'empresse à saluer la formation d'un syndicat franco-belgo-luxembourgeois des produits "A" (matériel de voie, poutrelles et demi-produits).<sup>7</sup> En réalité toutefois, la formule prônée par les ministres français de la Reconstruction industrielle, Louis Loucheur, et du Commerce, Etienne Clémentel, ne charme aucunement les cadres supérieurs des Aciéries Réunies. Depuis la fin des hostilités, des accords particuliers les obligent à effectuer en territoire de la III<sup>e</sup> République des livraisons à des prix de sacrifice parfois inférieurs au coût de la fabrication et ce, à une époque où ils aurait pu placer sans faute la totalité de leurs coulées sur les marchés libres en y empochant des gains appréciables.<sup>8</sup> En outre, le cartel brigué par les autorités à Paris exclut les produits "B" (tôles, fers marchands, etc.). La carence tient à la désunion complète entre les relamineurs belges. Leur rassemblement s'annonce dur à opérer et, à supposer qu'il se fasse un jour, un ralliement à l'organisation des aciéristes paraît peu probable à moyenne échéance. Or, Mayrisch et consorts ne sont pas dupes: «les Belges importent surtout en France des produits B, ce qu'il leur restera loisible de faire».<sup>9</sup> Les usines du Hainaut et du Liégeois s'arrogeraient par ce biais un avantage substantiel, sans la moindre compensation au profit des Grand-ducaux. Pire! En tolérant que de grosses quantités de laminés belges à grande plus-value continuent d'être acheminés en France, la pénurie de matières premières consommées par les industries transformatrices outre-Ardenne aurait empiré. Il s'ensuivrait un gros

5. C. BARTHEL, *Emile Mayrisch et les dirigeants de l'Arbed entre la Belgique, la France et l'Allemagne. Rivalités et complicités (1918-1925)*, in: M. DUMOULIN (éd.), *Réseaux économiques et construction européenne*, Peter Lang, Bruxelles, 2004, pp.125-143.

6. U. NOCKEN, *International Cartels and Foreign Policy: the Formation of the International Steel Cartel, 1924-1926*, in: C. WURM (Hrsg.), *Internationale Kartelle und Außenpolitik*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1989, pp.71 f.

7. ARBED, P.160.D, Clauses essentielles d'une convention entre les usines françaises et les usines belges et luxembourgeoises, 10.07.1919.

8. ARBED, AC.«Vicaire», Vicaire à Mayrisch, 24.02.1920.

9. ARBED, P.160.D, Pinot à Loucheur, 09.07.1919.

inconvenient au regard de la future Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL): les métallurgistes de Wallonie ne menaceraient-ils pas de confier à leurs confrères du Grand-Duché la mission ingrate de ravitailler les constructeurs du Royaume avec des aciers bruts à faible valeur ajoutée, tandis qu'eux-mêmes accaparaient volontiers les commandes d'exportation profitables?

L'Arbed n'ose quand-même pas ouvertement prendre position contre les plans de Loucheur et de Clémentel. La raison est facile à comprendre. L'entreprise a besoin de l'appui bienveillant des deux ministres si elle veut continuer à toucher du coke de réparation allemand indispensable à la marche de ses hauts-fourneaux. Il s'agit là d'une simple question de vie ou de mort. La courtoisie exubérante affichée dans ses relations avec la III<sup>e</sup> République permet par ailleurs à l'état-major de la forge de jouer habilement la carte de la discorde née autour de la convention militaire et du traité de commerce franco-belges afin de garder à distance tous ceux, nombreux au Royaume, qui, comme le président Gustave Trassenster d'Ougrée-Marihaye, rêvent de la «conquête économique du Grand-Duché».<sup>10</sup> En effet, en imitant le double jeu joué à Paris par d'aucuns qui jadis se servent du Luxembourg comme appât pour obtenir du gouvernement de Bruxelles la signature des deux traités susmentionnés, les Luxembourgeois mettent au monde une francophilie ostentatoire dont l'objectif principal est de contrarier les desseins annexionnistes belges. Dans ces conditions, comment l'Arbed aurait-elle encouru le risque de s'aliéner son meilleur allié pour une histoire d'entente vouée de toute façon à un échec plus ou moins certain à cause de l'opposition croissante notée chez les barons du fer de l'Hexagone?

L'éphémère projet de rendre la vie au Comptoir des fontes de Longwy;<sup>11</sup> les offres réitérées, mais creuses, adressées par les Aciéries Réunies à l'industrie lourde wallonne dans le but de former un trust complet entre les producteurs des deux pays de l'UEBL;<sup>12</sup> la participation du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises (GISL) aux différents essais de réanimer la *International Rail Makers Association* (IRMA);<sup>13</sup> etc., constituent autant d'autres témoignages qui soulignent à merveille combien Mayrisch – *en vertu de considérations générales d'ordre purement politique ou tactique* – a maintes fois su donner l'impression d'être ouvert sinon favorable à des accords transnationaux entre professionnels de la branche. Aussi, à commencer par les contemporains du sidérurgiste jusqu'aux

10. Expression du gouverneur Jean Jadot de la Société Générale. Cité par R. BRION, J.-L. MOREAU, *La Société Générale de Belgique. 1822-1997*, Fonds Mercator, Anvers, 1998, p.261. Sur la question du Luxembourg soulevée par la Première Guerre mondiale, voir G. TRAUSSCH, *La stratégie du faible: Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, in: G. TRAUSSCH (dir.), *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XX<sup>e</sup> siècle*, Nomos Verlag-Bruylant, Baden-Baden/Bruxelles, 2005, pp.47-176.

11. ARBED, Bulletin quotidien de la Columéta, N°19, 24.01.1921.

12. Voir entre autres MAEB [Ministère des Affaires étrangères de Belgique], B.21, Note [de Barnich] sur la situation créée à l'industrie sidérurgique par l'accord économique belgo-luxembourgeois, [1921].

13. Voir HADIR [Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-St.Ingbert-Rumelange], 21.d.0 et 21.d.1, année 1921 et suivantes.

historiens de nos jours, sont-ils légion à s'être mépris sur ses intentions réelles. Un examen judicieux du fonctionnement des cartels, agrémenté d'une appréciation correcte de la situation globale de l'Arbed au retour de la paix, aurait pourtant dû éveiller la méfiance des panégyristes du directeur général luxembourgeois.

La période de 1918 à 1921/22 marque un tournant crucial dans l'histoire des Acieries Réunies. Suite à une action concertée avec les Schneider du Creusot et bien d'autres maîtres de forges français, dont les De Wendel à Hayange, l'entreprise acquiert l'ancien complexe industriel allemand de la Gelsenkirchener Bergwerks- und Hütten AG situé sur la rive gauche du Rhin. Le transfert de propriété se solde par la création de deux sociétés nouvelles, la SA Minière et la SA Métallurgique des Terres Rouges. Elles forment désormais avec l'Arbed une étroite communauté d'intérêts. Equipée d'une quarantaine de hauts-fourneaux entretenus au Grand-Duché, à Audun-le-Tiche en Lorraine, à Burbach en Sarre et dans la région d'Aix-la-Chapelle (*EBV-Hüttenabteilung/Arbed* et *Rothe Erde/Terres Rouges*), cette multinationale dotée par surcroît de vastes domaines miniers, de charbonnages et de batteries à coke atteint une production annuelle dépassant un million de tonnes d'acier. Elle devient dès lors – jusqu'à l'émergence des *Vereinigte Stahlwerke* en Allemagne (1926) – le numéro un des fabricants du continent. Simultanément le consortium inaugure avec la SA Columéta sa propre centrale commerciale. Elle met rapidement en place un réseau étoffé d'agences installées à grands frais dans les principales métropoles politiques ou économiques d'Europe, en Amérique latine, en Afrique du Sud, au Proche Orient et en Asie du Sud-Est. Ses bureaux disposent non seulement du droit de vente exclusif des aciers et laminés sortis des différentes usines appartenant à la grande famille sidérurgique; ils collectent encore des informations précieuses sur l'évolution au jour le jour des marchés.

Et nous voilà au cœur d'une première réflexion qui explique pourquoi Emile Mayrisch et son président du conseil d'administration, Gaston Barbanson, «ont toujours été les adversaires des syndicats [d'entrepreneurs]». <sup>14</sup> De l'avis des deux chefs,

«le commerce ne faisait aucun effort sérieux pour se maintenir à la hauteur de la prodigieuse expansion industrielle. Au lieu d'être un indicateur à la production, de lui préparer les voies et moyens, de la seconder et de la soutenir, il n'a pu sortir des ornières d'antan, il est resté cantonné dans son rôle de simple agent intermédiaire entre la production et la consommation, se contentant en temps de crise de faire appel à une solidarité factice pour grouper ensemble des intérêts disparates en syndicats qui n'ont jamais donné de résultats satisfaisants et dont les suites funestes réduisaient à rien quelques avantages momentanés». <sup>15</sup>

Instruments par excellence de la lutte anti-dépression, les cartels ont «pour but principal de [re]mettre la production de l'acier en rapport avec la consommation mondiale». <sup>16</sup> Mais *de facto*, ils profitent essentiellement aux forges d'une taille

14. ARBED, P.XXXVI, Réunion du Conseil d'administration, 12.03.1926.

15. Ibid., Note sur une proposition d'augmentation du capital, 03.09.1921.

16. ARBED, AC.01760, 1<sup>ère</sup> conférence du Comité de Direction Arbed-Terres Rouges, 20.02.1926.

modeste. Moyennant des organismes de vente calqués en l'occurrence sur le modèle des *Verbände* allemands d'avant 1914, ou du Comptoir Sidérurgique de France dissout en 1922, elles accèdent à des débouchés qui leur resteraient fermés sans les structures centralisatrices communes. Par le biais des quotas de fabrication, elles s'assurent un minimum de commandes sans lesquelles elles seraient condamnées à fermer les portes. Alors que les grandes sociétés ont les reins suffisamment solides pour endurer les récessions cycliques en attendant une «adaptation de la production aux besoins réels par la disparition des petites usines mal conditionnées», les ententes entravent un assainissement naturel du trop-plein.<sup>17</sup>

Aux doutes relatifs à la faculté des ententes de parvenir à une harmonisation de l'offre et de la demande, les élites de l'Arbed ajoutent des critiques à la fois d'ordre financier et d'économie générale. Ainsi, en stabilisant les prix de vente, ou en les gonflant artificiellement pour assurer un revenu minimal à toutes les entreprises syndiquées, l'action prétendument régulatrice des cartels ne ralentit-elle pas la rentrée des ordres, soit parce que les utilisateurs ne possèdent pas les ressources pour payer des factures surfaites, soit parce qu'ils préfèrent patienter en spéculant sur une chute ultérieure des prix?<sup>18</sup> Ce qui est vrai pour les accords de prix, l'est a fortiori pour les arrangements qui, à l'exemple du projet de Fritz Thyssen, visent un plafonnement des coulées susceptible d'engendrer une amélioration des conditions de vente.

«La constitution d'un syndicat international de l'acier dans la forme proposée par M. Thyssen [aura pour] résultat immédiat une réduction de la production [qui mettra à nu] la grande discordance entre les usines sans bases propres de matières premières et avec un programme de fabrication restreint, et les usines ayant une large base de matières premières et un programme de fabrication très étendu. Pour les premières une réduction de la production de 10-20% n'entraîne pas de charges qui ne soient compensées par une augmentation du prix de vente de 1-2 sh[illings], pour les autres il ne peut pas y avoir de compensation avec une augmentation du prix de vente d'une livre [sterling]».

Autrement exprimé, la discipline cartelliste impose là encore aux puissants groupes intégrés un sacrifice infiniment supérieur aux restrictions subies par les «concurrents moins prévoyants ou moins entreprenants».<sup>19</sup> Tandis qu'une société œuvrant avec deux ou trois fourneaux vétustes et un outil de finition rudimentaire peut se tirer d'affaire avec un léger gain supplémentaire pour équilibrer son passif exigible, les gros konzern souffrent du corset des frais fixes. Occasionnés par la variété des installations et leur haut degré de technicité, ces débours très élevés sont pour la plupart incompressibles et invariables, quelle que fût la marche des

17. ARBED, AC.01721, Barbanson à Bemelmans, 07.04.1922.

18. Cf. les critiques de Barbanson concernant la politique des *Verbände* allemands à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. AFB [Académie François Bourdon], SS 0110-02, Note «sur le Rapport présenté par la Commission de Direction du Comité des Forges à la Commission dite du "Traité de Paix"», 17.09.1916.

19. HADIR, I.«Accords», Mémoire de Mayrisch relatif au «projet Thyssen», 03.03.1926.

affaires, – soutenue ou ralentie. Leur impact sur le coût de la fabrication débouche ainsi sur une règle commune au secteur sidérurgique: plus on épuise les capacités disponibles, plus le rendement financier à la tonne est meilleur, alors qu'à l'inverse, un degré d'activités moins poussé pèse lourd «par suite d'une augmentation [relative] du prix de revient».<sup>20</sup>

L'effet décrit suscite logiquement auprès d'Arbed-Terres Rouges une attitude intrinsèquement réticente voire rebutante à l'égard des ententes. La communauté d'intérêts a consacré entre 1919 et 1925 environ 50 millions de francs-or à la modernisation de ses sites et, pendant les trois ou quatre exercices subséquents, elle se propose de redoubler d'efforts au moyen d'un emprunt obligataire de 20 millions de dollars.<sup>21</sup> Le crédit nanti par la Guaranty Trust new-yorkaise est entre autres supposé couvrir le parachèvement du programme de diversification de la production. La société en plein essor ne saurait dès lors tolérer que les interférences gênantes des cartels ne viennent, par un contingentement des tonnages autorisés, menacer son plan d'investissement et gommer *ipso facto* son meilleur atout d'une compétitivité à toute épreuve.

*Last but not least*, Mayrisch ne peut ni ne veut «s'enfermer, [...], dans des formules syndicales»<sup>22</sup> à défaut d'un marché intérieur tant soit peu solide. Cette situation assez spéciale résulte du conflit mondial. Les combats à peine terminés, les vainqueurs talonnent le Grand-Duché indépendant de dénoncer avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1919 son appartenance au *Zollverein* allemand. Partant, l'Arbed est quasi du jour au lendemain coupée de ses meilleurs clients et forcée de chercher davantage que par le passé son salut soit en opérant sur les marchés de la périphérie européenne, soit en s'adonnant à la «grande exportation» vers les espaces d'outre-mer où la lutte concurrentielle s'avère singulièrement serrée et les prix fort instables. Il est vrai, la réorientation plutôt radicale des courants d'échanges est quelque peu estompée par les dispositions transitoires du traité de Versailles. Par analogie au régime octroyé à l'Alsace-Lorraine, l'article 268 de la paix reconnaît pendant cinq années au Luxembourg le droit d'introduire en Allemagne un certain quantum de marchandises en franchise des taxes d'entrée.<sup>23</sup> La clause est néanmoins de peu de secours dans l'immédiat. Tantôt la faible demande outre-Rhin, tantôt la dépréciation du Mark empêchent l'industrie nationale d'épuiser à fond le bonus de la faveur obtenue.

D'un autre côté, il est exact aussi que le Luxembourg entre au printemps 1922 en union douanière avec la Belgique. Hélas, un Royaume ne vaut pas un Empire germanique avec ses capacités d'absorption autrement séduisantes, notamment dans la longue durée, lorsque le marché allemand se serait rétabli des séquelles de la guerre. Il subsiste en outre une différence notable entre la lettre du traité UEBL

20. 1<sup>ère</sup> conférence du Comité de Direction, op.cit.

21. Soit plus de 100 millions de francs. Voir ARBED, P.RVII-1, Evolution du capital et de l'immobilisé, 1963.

22. Réunion du Conseil d'administration, 12.03.1926, op.cit.

23. ARBED, AC.01720, Article 268.c du Traité de Versailles. Le quantum autorisé est fixé en fonction des importations d'avant-guerre.

et son application. Les tarifs discriminatoires pratiqués par les chemins de fer de l'Etat belge au détriment de la sidérurgie luxembourgeoise, ou encore, la mise à l'écart systématique de celle-ci lors des adjudications publiques organisées outre-Ardenne parlent à ce sujet un langage franc.<sup>24</sup> Il en va de même de l'intransigeance avec laquelle Trasenster, au nom du Groupement des Hauts-Fourneaux et Aciéries Belges (GHFAB), défend son point de vue au cours des pourparlers entre fabricants européens de rails. Dès la première rencontre internationale à Londres, peu avant Noël 1921, le président d'Ougrée signale aux envoyés du GISL

«que les deux groupements ont tout intérêt à se présenter devant leurs collègues étrangers comme groupements séparés, ce qui leur donnerait une représentation plus forte dans les organes de répartition et peut-être aussi des quotes-parts plus importantes».<sup>25</sup>

Les producteurs du Hainaut et du Liégeois en déduisent un axiome lourd de conséquences: nonobstant l'UEBL, «la séparation» entre les marchés de part et d'autre de la frontière économique commune «doit être complète»! Ils établissent ainsi de la manière la plus nette une différenciation entre la nature privée de l'acte constitutif du syndicat des lamineurs de matériel de voie d'une part, et d'autre part la convention douanière «qui est un arrangement pris entre les gouvernements indépendamment de la volonté des industriels». Les deux contrats n'étant pas «liées», «le principe primordial du respect du marché intérieur qui est à la base de l'IRMA doit donc être strictement observé».<sup>26</sup> La norme érigée en *conditio sine qua non* à l'adhésion des forges wallonnes au cartel des rails inclut bien sûr le Congo. La colonie doit être «complètement [lisez: en exclusivité] réservée à la métallurgie belge».<sup>27</sup>

La revendication du GHFAB confirme du reste pleinement une loi non écrite dont la direction des Aciéries Réunies est par trop consciente. Tous les modèles d'ententes expérimentés par le passé – même les syndicats circonscrits a priori aux uniques exportations – reposent toujours soit expressément soit implicitement sur la protection des débouchés nationaux. Les grandes puissances s'en félicitent. La France par exemple. Ses usines diffusent plus de la moitié des coulées au sein de l'Hexagone où, à l'abri d'une confortable protection tarifaire, elles dictent aux clients des prix de vente qui laissent rêveur leurs rivaux étrangers. Les confrères de la Ruhr sont mieux lotis encore. Par temps de conjoncture normale, neuf dixièmes de leurs produits trouvent preneur en Allemagne en donnant des bénéfices très respectables. Au Grand-Duché par contre, l'exiguïté du territoire et le faible potentiel de 250.000 consommateurs privent d'office les dynasties du fer du

24. HADIR, 1.q.0, voir entre autres, Servais à Reuter, 25.05.1923.

25. ARBED, AC.7501, Compte rendu résumé de la réunion des métallurgistes anglais, français, belges et luxembourgeois tenue à Paris, 20.01.1922.

26. HADIR, 21.d.1, Compte rendu d'une réunion tenue au CFF entre MM. Trasenster, Tonneau, van Hoegaerden, Maugas et Dieudonné, 22.02.1924.

27. HADIR, 21.d.1, Procès-verbal [version résumée] de la réunion au CFF en vue d'une entente pour la vente mondiale de rails, 23.02.1924.

principal atout que les adeptes des cartels espèrent d'ordinaire tirer d'un quelconque arrangement. Les 15 à 20% de fontes, d'aciers bruts et de laminés diffusés en Belgique n'y changent pas grand-chose. Ils ne font pas le poids quand on sait combien le redressement des conditions commerciales consécutif à l'entrée en vigueur d'une discipline collective «pourra être très fort sur les marchés intérieurs», tout en étant «moindre [lisez: moins sensible] sur le marché mondial».<sup>28</sup> D'où un double constat synonyme d'inégalités. Primo. La métallurgie luxembourgeoise n'a pas de chasse-gardée qui, en cas de crise sur les débouchés d'exportation, pourrait lui servir d'ultime refuge. Secundo. Dans l'hypothèse d'une convention internationale, son sort dépendrait d'une manière beaucoup plus complète – pour ne pas dire écrasante – des destinées du cartel. Nous en reparlerons plus loin. En attendant, on peut toutefois se demander si Mayrisch aurait vraiment eu l'audace de s'aventurer sur une piste aussi hasardeuse par amour pour la concorde entre les peuples d'Europe? «Les gens qui sont à la tête d'entreprises», nous confie son beau-frère Robert Brasseur,

«n'ont pas le droit de faire du sentiment, mais ils ont pour devoir de calculer, crayon en mains, le rendement le plus productif de l'entreprise et d'aiguiller alors les sociétés dont ils ont la charge, dans la direction [...] que les circonstances imposent».<sup>29</sup>

### L'EIA, un pis-aller

A la fin du mois de décembre 1925, bien avant le Comité des Forges de France (CFF) et le GHFAB, l'Arbed est dans le secret du projet d'entente ébauché par Fritz Thyssen et Carl Gerwin.<sup>30</sup> Mayrisch pèse alors attentivement le pour et le contre des suggestions allemandes. Mais en vérité, le tour est déjà joué en cette phase précoce des préliminaires. Etant donné le contexte général de l'époque, les Aciéries Réunies ne sauraient se dérober.

Il y a manifestement une dose de fatalisme dans les considérations décisives à l'origine du ralliement du patron luxembourgeois. Une première série de réflexions touche à l'interventionnisme étatique omniprésent dans la majorité des pays continentaux:

«Des exemples trop récents ont démontré que la libre concurrence ne peut pas s'exercer ni au point de vue international, ni au point de vue national, l'ingérence des pouvoirs publics soutiendra toujours [...] les producteurs défaillants; c'est une hérésie économique, mais elle existe; il faut en tenir compte et renoncer à l'espoir de réduire la surproduction par la suppression des producteurs affaiblis [...]. Cette vérité s'impose en ce moment avec une telle force que même ceux qui persistent à

28. HADIR, I.«Accords», Objections contre projet Th[yssen] – Principes. [Aide mémoire de Mayrisch], [fin janvier/début février 1926].

29. CHAMBRE DES DÉPUTÉS, *Compte rendu de la séance du vendredi 11 avril 1919*, p.2685.

30. ARBED, AC.7501, Projet Thyssen - Thyssen à Gerwin, 29.12.1925.



considérer l'orientation vers les syndicats comme préjudiciable à la saine évolution industrielle, doivent accepter une période transitoire [!] d'assainissement par des accords syndicaux internationaux».<sup>31</sup>

Le penchant des administrations à se mêler des affaires d'autrui prend une dimension ennuyeuse également sur le plan de la diplomatie privée entre *businessmen* de part et d'autre du Rhin. Mayrisch en garde un très mauvais souvenir. Non sans amertume, le directeur d'usines se souvient des déconvenues subies au lendemain du premier sommet de la sidérurgie européenne réunie le 16 juin 1925 au siège social de l'Arbed, quand il était parvenu à faire acquiescer par ses collègues étrangers un compromis stipulant la reconduction du contingent des aciers lorrains et luxembourgeois expédiés en Allemagne.<sup>32</sup> L'accord renfermait en outre un règlement satisfaisant pour les forges de la région de Sarrebruck incorporée depuis six mois au territoire douanier français. L'ensemble des dispositions jadis adoptées fut cependant anéanti peu après par les menées de Daniel Serruys. Animé par un sentiment de grandeur nationale, ce haut fonctionnaire du ministère du Commerce à Paris s'était ingénié à miner le consensus entre industriels en faisant signer à la délégation berlinoise aux négociations commerciales franco-allemandes un nouveau statut de la Sarre (11 juillet).<sup>33</sup> L'unique résultat de l'opération fut de vexer les magnats de la Ruhr à tel point que les pourparlers avec le CFF sont interrompus pendant près de six mois. Le consortium Arbed-Terres Rouges en fait les frais, car les problèmes pressants qui l'agitent demandent forcément une solution transnationale. Or, en abandonnant l'initiative aux Etats, le Grand-Duché n'a pas voix au chapitre. Son absence à Locarno en octobre 1925 en est la démonstration édifiante. A l'opposé, en soustrayant les affaires pendantes à l'influence gouvernementale, Mayrisch se trouve parmi ses pairs en position de force. Qu'il ait donc donné la préférence à une entente entre gens du métier ne doit pas nous surprendre. Après tout, la formule de Thyssen risque d'être «probablement la seule qui soit applicable»<sup>34</sup> dans une Europe où les politiques économiques des Etats se profilent en poursuite de la guerre par d'autres moyens.

Les crispations du dialogue franco-allemand occupent évidemment dans ce contexte une place de choix. Elles ont dans l'intervalle déclenché une évolution dont on peut d'ores et déjà retenir qu'elle a un impact déterminant sur les raisonnements qui incitent en fin de compte le grand timonier de la métallurgie luxembourgeoise à rectifier son tir en matière des trusts. En effet, plus le CFF s'enlise dans sa méfiance excessive vis-à-vis des patrons du *Stahlhof* à Düsseldorf,

31. Mémoire de Mayrisch relatif au «projet Thyssen», op.cit.

32. HADIR, 1.m.1, Réunion entre les délégués des industries métallurgiques françaises, sarroises, luxembourgeoises et allemandes en vue de se mettre d'accord sur les exportations en Allemagne, 16.06.1925.

33. ARBED, AC.7501, Arrangement franco-allemand au sujet des échanges commerciaux du bassin de la Sarre avec l'Allemagne, 11.07.1925.

34. HADIR, 1.«Procès-verbaux», Accord international sur les aciers. Séance du 10 mars 1926 [matin].

plus Mayrisch s'enhardit à jeter par dessus bord son résidu de loyauté envers les vainqueurs de 14-18 en cherchant le contact direct avec les Allemands.

Il vaut la peine d'y insister: le point de départ du changement de stratégie en train de se manifester auprès de l'Arbed est d'abord une pure question technique. A son centre se situe l'aciérie Thomas de l'usine *Rothe Erde*. Reprise en 1919/20 par la Métallurgique des Terres Rouges, elle représente, sans nul doute, le maillon faible des unités contrôlées par la multinationale du Grand-Duché au bassin d'Aix-la-Chapelle. Dans les étages de direction du consortium on songe dès lors soit à une aliénation soit à une démolition du complexe. Chacune des deux options est pourtant entachée d'un inconvénient. Vu la position géographique excentrique du site, il s'avérerait difficile de trouver des amateurs pour un objet dont le seul attrait serait d'autoriser son acquéreur à «obtenir un quantum plus important» dans les *Verbände* allemands en voie de recomposition. Quant à la destruction des équipements et leur vente sous forme de riblons, elle pourrait avec un peu de chance rapporter un montant approximativement égal à la valeur inscrite au bilan. Cette «solution brutale» serait «certainement agréable à nos concurrents allemands», mais elle aurait comme corollaire néfaste d'amplifier «l'isolement des consommateurs rattachés à Terres Rouges ou à son groupe: Eschweiler Terres Rouges – Eschweiler EBV Arbed et même Felten & Guillaume»,<sup>35</sup> une câblerie près de Cologne, dans laquelle Mayrisch et Barbanson ont entre-temps pris une participation importante. Face à l'impasse, il ne reste plus qu'à «reconstituer» la filiale sur des bases assainies. Il en naît l'idée de raser les vieux fourneaux et de substituer aux convertisseurs basiques une aciérie Martin alimentée avec des lingots en provenance du Grand-Duché.<sup>36</sup>

Le projet à l'étude subit à ce stade un rebondissement inopiné. Dans la foulée du recouvrement de sa souveraineté douanière (à partir du 10 janvier 1925), Berlin instaure des taxes provisoires sur les importations en Allemagne. La mesure menace par conséquent de diminuer la rentabilité des capitaux investis à *Rothe Erde* tout en perturbant l'approvisionnement des laminoirs aixois et de la tréfilerie de Cologne avec des demi-produits luxembourgeois. Comment réagir? Karl Heimann-Kreuser, le dirigeant de l'agence Columéta responsable des ventes outre-Rhin trouve la parade adéquate. Il développe un concept que Mayrisch sitôt fait sien: il négocie avec Fritz Thyssen et Ernst Poensgen le *Privatabkommen* [«accord privé»].

«D'après cette proposition, nous [Arbed-Terres Rouges] serons autorisés à fournir aux dites usines [...], un tonnage pouvant aller jusque [sic] 200.000 tonnes de demi-produits. Sur ce tonnage, ils [*Verbände* allemands] nous ristourneraient 50% des droits d'entrée. [...] Moyennant cette concession, nous renonçons pour la durée de l'accord à construire en Rhénanie une nouvelle usine ou à remettre en marche notre aciérie Thomas d'Aix».<sup>37</sup>

35. ANL, [Archives Nationales, Luxembourg], ARBED, Pr.21/1, Projet de rapport au Conseil d'Administration du 19 décembre, 10.12.1924.

36. ANL, ARBED, Pr.21/1, Note sur la fusion Arbed-Terres Rouges, [1924].

37. ARBED, AC.«Vicaire», Mayrisch à Vicaire, 02.06.1925.

La convention peaufinée pendant l'été 1925 vaut son pesant d'or. Elle permet à la société-mère du Grand-Duché de tirer le meilleur parti de son intention de fermer *Rothe Erde* et, parallèlement, d'éliminer à peu de frais le goulot d'étranglement qui affecte le ravitaillement de ses centres de finition en Rhénanie. En échange, Mayrisch promet l'adhésion de ceux-ci aux divers comptoirs par produits inaugurés par les Allemands dans l'optique de parfaire leur principal organisme régulateur de la fabrication, la *Rohstahlgemeinschaft* (RSG).<sup>38</sup>

A partir de là, «tout s'engrène».<sup>39</sup> Le *Privatabkommen* certes ne souffle mot du statut de la division Arbed au bassin de Sarrebruck. Toujours est-il que les deux dossiers distincts en apparence se recoupent en réalité et, de ce fait, plongent Mayrisch et consorts dans l'embarras. Les Luxembourgeois peuvent-ils, avec leurs sites à Aix et à Cologne devenir «membres des *Verbände*, alors qu'avec les produits sortis d'une autre usine [lisez: Burbach] ils entrent en concurrence avec ces mêmes *Verbände*»? Poser la question c'est y répondre. Une clarification du régime auquel devra obéir la forge sise en territoire gouverné par la SDN est à proprement parler incontournable. Plusieurs motifs concomitants corroborent cette appréciation. L'arrêt de certains trains finisseurs à *Rothe Erde* ouvre par exemple la perspective d'un transfert du quota théorique attribué à cette unité au sein du cartel allemand des produits «A». Si on pouvait maintenant s'arranger avec les leaders à Düsseldorf de manière à ce que l'opération se fasse au profit de Burbach, la transaction assurerait durablement au laminoir à rails de la succursale sarroise une utilisation optimale de ses capacités grâce à un tonnage de 4,3% au lieu de 2,8%.<sup>40</sup> Il va toutefois sans dire qu'il faudrait préalablement insérer Burbach dans les syndicats westphaliens.

Les patrons au Grand-Duché n'ignorent pas non plus l'équilibre précaire qui existe entre les cinq grandes aciéries en Sarre. Völklingen mène depuis des années un rude combat contre la politique française de mainmise économique sur la région. La dissidence des frères Röchling est néanmoins sans conséquences majeures, ... jusqu'à ce que, en novembre 1925, Heimann-Kreuser apprend l'intention des Aciéries du Nord & Lorraine de céder leur participation majoritaire dans la forge de Neunkirchen à l'industriel rhénan Otto Wolff.<sup>41</sup> On devine les répercussions d'une vente pareille. Le nouveau propriétaire, et fût-ce par patriotisme, ne tarderait pas à faire cause commune avec Völklingen pour rejoindre les organisations allemandes. Les rapports de force locaux en sortiraient ébranlés. Les trois maisons restantes – Burbach et les deux usines de Dillingen et de Brebach contrôlées respectivement par les Lorrains de Rombas et de Pont-à-Mousson – seraient contraintes à suivre le mouvement. Elles n'auraient en vérité pas

38. ARBED, AC.7501, Vertrag zwischen der RSG und dem Konsortium 1. Felten & Guillaume in Mülheim, 2. Eschweiler Bergwerks-Verein in Kohlscheid, 3. Aachener Hüttengesellschaft der Rothen Erden in Luxemburg, [août 1925].

39. HADIR, 1.m.1, Réunion [du matin] du 30 janvier 1926 à Luxembourg.

40. ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 30.11.1925.

41. Ibid., Heimann-Kreuser à Mayrisch, 19.11.1925. Cf. aussi M. NATHUSIUS, *L'acier sarrois et l'Europe*, Centre de recherches européennes Lausanne, Lausanne, 1970, p.34.

d'alternative car, curieuse coïncidence, Poensgen met l'Arbed exactement à la même époque au parfum d'un dessein alarmant. Selon le porte-parole de la RSG, le cabinet à Berlin s'apprête à réajuster le moratoire douanier sarrois en ce sens qu'à l'avenir il «n'accorderait le sursis du paiement des taxes qu'aux uniques entreprises qui accepteraient leur rattachement aux *Verbände*»!<sup>42</sup>

Mayrisch saisit d'emblée le péril émanant du revirement en gestation. S'il abandonne l'initiative à Röchling et à Wolff, ceux-ci parviendraient assurément à monnayer la circonstance d'avoir été les premiers entrepreneurs sarrois à entrer dans la RSG. Burbach resterait sur la touche. Par contre, si l'Arbed prenait les devants en entamant sans retard des pourparlers séparés avec le *Stahlhof*, la société aurait la faculté de devenir l'enfant chéri des capitaines de la Ruhr auxquels elle rendrait un signalé service, notamment en aidant les patrons westphaliens à mettre au pas les Français récalcitrants à la tête de Dillingen et de Brebach.<sup>43</sup> Cette odeur de trahison n'embarrasse visiblement pas le directeur général du Grand-Duché. Au risque de porter «la responsabilité d'avoir rompu l'unité de front»<sup>44</sup> avec le CFF, il choisit de résoudre «sa» question de la Sarre «d'une façon occulte». Il négocie avec Poensgen un *Sonderabkommen*.<sup>45</sup> Taillé sur le modèle du *Privatabkommen*, l'«accord particulier» est doublement attractif. L'ébauche de contrat attribuée d'abord à la division de Burbach une quote-part généreuse au sein du cartel allemand; elle permet ensuite aux Acieries Réunies d'abattre définitivement les plans du ministère du Commerce à Paris. Serruys est en vérité mis au pied du mur. A moins de vouloir plonger ses compatriotes présents au bassin de Sarrebruck dans une situation intenable, le haut fonctionnaire doit retirer le statut économique-douanier imposé en juillet dernier à la région sous tutelle de la SDN. En retour, Mayrisch renonce à faire cavalier seul. Il n'en demeure pas moins que sa manœuvre a été payante. Le quantum attribué à Burbach lui reste acquis et, en surprime, il extorque aux instances françaises la promesse qu'elles ne se mêleront plus des solutions à apporter aux envois de fers à la fois sarrois, lorrains et luxembourgeois à destination de l'Allemagne.<sup>46</sup>

Les affaires se présentent donc à l'aube de 1926 sous des auspices plutôt riants pour l'Arbed. A un détail près. Dès l'aparté informel de son directeur avec le père spirituel de l'EIA à Düsseldorf, le 26 janvier, Thyssen insiste sur l'interdépendance de tous les dossiers en suspens.<sup>47</sup> «Aucun accord ne pouvait être passé entre le SWV [*Stahlwerks-Verband*] d'une part, et la Lorraine et le Luxembourg d'autre part, avant [la] conclusion d'une Entente générale sur la production de l'acier entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique».<sup>48</sup> Mayrisch confessera

42. ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, [traduction], 24.11.1925.

43. Ibid., Heimann-Kreuser à Mayrisch, 11.01.1926.

44. ARBED, AC.«Vicaire», Vicaire à Mayrisch, 23.01.1926.

45. ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 10.11.1925.

46. Ibid., Projet d'accord entre les forges sarroises & allemandes, 22.01.1926.

47. Ibid., Sitzung Düsseldorf, 26.01.1926.

48. Ibid., Note au sujet des projets d'accords entre le Stahlwerks-Verband d'une part, et d'autre part les sidérurgies française, luxembourgeoise & sarroise, 23.03.1926.

ultérieurement que le marchandage proposé «ne l'enthousiasm[ait] pas». <sup>49</sup> Pourtant il prend «la décision la plus grave, la plus grosse de conséquences» <sup>50</sup> jamais adoptée durant sa longue carrière: il tolère la sujétion à un rudiment de règles communes – non pas parce qu'il est convaincu du bien-fondé de l'opération –, mais parce que les conventions «connexes» singulièrement avantageuses du *Privatabkommen*, du quantum de Burbach, du statut de la Sarre et de la reconduction du contingent ne seraient jamais entrées en vigueur à défaut de l'EIA!

Mayrisch éprouve d'autant moins de scrupules à donner son aval au cartel que les difficiles tractations démarrées le 30 janvier 1926 lui donnent maintes opportunités d'aiguiller le débat à sa guise. On pourrait invoquer ici plusieurs champs labourés par l'industriel qui tantôt noue des alliances avec tel groupe d'usines pour éliminer de la convention d'entente les stipulations nuisibles à son entreprise, tantôt fait cause commune avec tel autre groupement national dans le but d'imposer des modalités favorables aux Luxembourgeois. Une sélection de trois aspects suffira à illustrer cette tactique dont l'objectif ultime consiste en dernier examen à obtenir la consécration de la position des Aciéries Réunies dans l'Europe sidérurgique post-versaillaise. Elle révèle du coup combien le chef de file du GISL contribue activement aux dérapages responsables de l'altération d'un pacte voué de prime abord à périr.

Premièrement. En dépit des hésitations de la Ruhr, et malgré l'opposition farouche de nombreux patrons français et wallons, Mayrisch «appelle l'attention sur des sociétés qui ont des usines dans plusieurs pays. Il estime que des transferts doivent être admis entre ces usines». <sup>52</sup> La clause compte pour beaucoup dans la valorisation des gains à retirer de la récente absorption déguisée des Terres Rouges par l'Arbed et du réaménagement consécutif des sites gravitant autour du pôle industriel d'Esch. L'exploitation maximale des laminoirs au Grand-Duché demande ainsi l'allumage d'un fourneau d'appoint à Audun-le-Tiche en France. Sa fonte «sera transportée à l'état liquide à l'usine de Belval». <sup>53</sup> En plus, l'arrêt des coulées à *Rothe Erde* porte des fruits uniquement à condition de récupérer la totalité des «55.000 tonnes d'acier brut [abandonnées] par trimestre». Une partie du droit à la fabrication, nous le savons déjà, doit être rétrocédée à Burbach. L'autre partie est censée être déviée vers le Luxembourg. Elle sert Mayrisch à revendiquer une hausse du quantum EIA au profit de la forge d'Esch-frontière bientôt remise en route pour occuper à plein temps un second blooming monté à Schiffange. L'échange de quotas d'un pays à un autre revêt par conséquent une importance primordiale puisqu'en l'absence d'une autorisation de l'espèce, l'expansion du consortium subirait une coupe sombre. <sup>54</sup> Heureusement les Aciéries Réunies trouvent en les plénipotentiaires du GHFAB et du CFF des

49. ARBED, AC.01760, 25<sup>e</sup> conférence du Comité de Direction Arbed-Terres Rouges, 16.08.1926.

50. Mémoire de Mayrisch relatif au «projet Thyssen», op.cit.

51. Pour de plus amples détails, voir C. BARTHEL, *Les maîtres de forges luxembourgeois, entre les débuts de l'UEBL et le Locarno sidérurgique des cartels internationaux. 1918-1929*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 2004, à paraître.

52. Accord international sur les aciers. Séance du 10 mars 1926, op.cit.

53. ARBED, AC.01760, 33<sup>e</sup> conférence du Comité de Direction Arbed-Terres Rouges, 07.11.1926.

54. Ibid., 3<sup>e</sup> conférence du Comité de Direction Arbed-Terres Rouges, 08.03.1926.

interlocuteurs sensibles aux doléances des multinationales. Jacques van Hoegaerden dirige le groupe belge d'Ougrée qui possède les sociétés de Rodange au Grand-Duché et de la Chiers en France; Théodore Laurent commande l'entreprise française de Rombas et préside en même temps les firmes de Dillingen en Sarre et de la Hadir au Luxembourg. Tous deux caressent à leur tour l'idée d'une rationalisation transfrontalière dont ils escomptent une adaptation optimale de la production aux futurs tonnages-programmes de l'EIA. On l'aura remarqué: les grands de la branche aspirent à limiter les dégâts. En poussant à la pointe la division du travail au moyen des transferts, ils veulent contrebalancer quelque peu les facilités que l'entente les contraint à concéder aux petites entités concurrentes.<sup>55</sup>

Deuxièmement. N'étant point un véritable cartel au sens propre du terme,<sup>56</sup> l'EIA atteint son objectif fondamental – le plafonnement des coulées en vertu des tonnages-programmes trimestriels – par la voie indirecte des montants compensatoires. Le mécanisme repose sur l'instauration d'une «caisse du dollar».<sup>57</sup> Toutes les usines syndiquées y versent un dollar pour chaque tonne d'acier brut réalisée par elles. Si elles n'épuisent pas le quantum qui leur est alloué, elles touchent une ristourne; si elles dépassent le contingent, elles sont passibles d'une amende perçue sur la fabrication en trop. Ce principe est unanimement admis. Il en va différemment des montants à mettre en ligne. Sous le choc de l'effondrement dramatique du marché allemand en hiver 1925/26, Thyssen «préférerait porter la pénalité de 4 à 5 \$». Sa requête concorde avec le malthusianisme de la plupart des membres du CFF et du GHFAB qui, hantés par la perspective de rester en retard sur leur quota, aimeraient également frapper les excédents d'une surtaxe «réellement efficace».<sup>58</sup> Mayrisch y oppose un veto formel. Il songe au remplacement prochain des vieux fourneaux de Dudelange par des engins «de conception américaine». Avec six mètres au creuset, ils atteindront une cadence sans égale dans la région. A y ajouter les capacités accrues mobilisées par les aménagements au bassin d'Esch, l'Arbed pourrait facilement devenir la victime d'un dépassement chronique. La société cherche donc à introduire une pénalité savamment pondérée: elle devra être prohibitive pour les petites entreprises, tout en ne «constitu[ant pas] nécessairement une barrière contre l'augmentation de la production» des grands pour qui «il pourra être quelquefois avantageux de payer cette amende en bénéficiant des avantages d'une augmentation de la production»!<sup>59</sup>

Mayrisch pense à 4 dollars. Il obtient gain de cause. Dans l'intervalle, le redressement spectaculaire de la consommation en Allemagne a éveillé la prudence

55. ARBED, AC.«Nouveau Cartel de l'Acier», Article XI de la charte constitutive – acte «authentique» adopté à Bruxelles, 30.09.1926.

56. En cherchant le nom dont on baptiserait l'entente, Auguste Michaëlis, le secrétaire général fraîchement désigné de l'organisation avait «cru choisir d'abord "cartel international de l'acier". On a toutefois fait observer que la dénomination "cartel" n'était pas appropriée». ARBED, EIA.«Correspondance», Michaëlis à Laurent, 21.10.1926.

57. HADIR, I.«Procès-verbaux», 15<sup>e</sup> réunion du Comité directeur, 18.06.1929.

58. Ibid., Accord International sur l'Acier. Séance à Paris, 13.08.1926.

59. 25<sup>e</sup> conférence du Comité de Direction Arbed-Terres Rouges, op.cit.

des Westphaliens. De peur de devenir les principaux contributeurs du système, ils cessent de réclamer des sanctions excessives. Thyssen est de plus en plus isolé dans son propre camp.<sup>60</sup> Le directeur de l'Arbed en profite pour faire triompher ses conceptions personnelles également au sujet des ristournes. Au lieu d'être égales aux pénalités, comme il avait été inscrit au projet original, la volonté d'empêcher certaines aciéries mal outillées de devenir des «rentiers»<sup>61</sup> parasitant la cassette commune plutôt que de travailler, dicte au Luxembourgeois sa détermination à comprimer les primes à deux dollars, le tout sous la réserve expresse que le quantum «donnant lieu à indemnité ne peut être supérieur à 10% du contingent fixé pour le trimestre correspondant».<sup>62</sup>

Troisièmement. Mayrisch est comblé aussi sous l'angle des tonnages attribués à chaque groupement national. Dès l'ouverture de la bataille des quotas, il soutient l'adoption d'un mode de calcul fondé «sur la production effective *et* sur la force productive existant réellement».<sup>63</sup> L'amalgame des deux paramètres est bien sûr l'expression du souci de mettre les capacités fraîchement créées au Grand-Duché – environ 200.000 tonnes – à l'abri du versement d'amendes. Il n'empêche, les confrères étrangers voient les choses d'un œil différent. Face à leur refus de céder, le chef d'entreprise luxembourgeois préfère alors s'absenter des rendez-vous internationaux en léguant à son dauphin attiré la tâche pénible d'orchestrer la fronde de l'Arbed. Aloyse Meyer fait de son mieux. Il s'acharne. Quitte à subir les pressions des barons du fer français qui lui reprochent de «compromettre l'accord en cours d'étude»,<sup>64</sup> il ne lâche prise avant d'avoir remporté un succès au moins partiel. De fait, désireux de débloquer une situation complètement fourvoyée, Humbert De Wendel esquisse une transaction selon laquelle les coulées réelles réalisées pendant la période de référence, soit 25,3 millions de tonnes, serviront à fixer les quotes-parts de base. Lesdits quanta seront toutefois modelés par après en fonction de l'accroissement virtuel de la consommation future d'acier. Le sidérurgiste d'Hayange prévoit à cet effet quatre tranches hypothétiques d'un million de tonnes complémentaires absorbées par les marchés au-delà de la demande actuelle. Or, sur chacune de ces tranches, différents groupes parmi lesquels le GISL figure en bonne position, ont droit à des «priorités» arrêtées au préalable et prises en considération pour corriger les quotas initiaux qui deviendront définitifs uniquement à partir de l'instant où l'entente aura atteint sa vitesse de croisière «normale» avec 29,3 millions de tonnes et plus.<sup>65</sup> Mayrisch n'est toujours pas satisfait. Il

«revient sur la question du contingent supplémentaire de 200.000 tonnes [...]. Après avoir examiné cette question plus à fond, il est impossible à l'Arbed d'adhérer à

60. HADIR, 1.«Accords», Poensgen à Mayrisch, 24.12.1926.

61. Accord international sur les aciers. Séance du 10 mars 1926, op.cit.

62. HADIR, 1.m.1, Internationale Rohstahlgemeinschaft. Entwurf Laurent, 15.07.1926. Cf. aussi l'article VII de la charte constitutive de l'EIA, op.cit.

63. Mémoire de Mayrisch relatif au «projet Thyssen», op.cit.

64. HADIR, 1.«Procès-verbaux», Entente internationale sur le production de l'acier. Réunion à Luxembourg, 06.05.1926.

65. HADIR, 1.«Procès-verbaux», Réunion à Paris, 22.04.1926.

l'entente s'il ne lui est pas accordé les augmentations ci-après: 50.000 tonnes immédiatement; 50.000 tonnes à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain; 100.000 à partir du 1<sup>er</sup> avril de l'année prochaine». <sup>66</sup>

Sur ce, le Luxembourgeois s'enveloppe dans un long silence destiné à mettre en exergue son refus opiniâtre de tolérer une vague promesse dont il bénéficierait exclusivement au cas, fort hypothétique, d'une amélioration réelle du marché de l'acier. Laurent a beau lui rappeler que «l'on est à l'heure des concessions». <sup>67</sup> Rien n'y fait. La seule échappatoire pour esquiver la rupture imminente des pourparlers consiste dès lors à faire en sorte que, en-dehors de tout rapport avec l'état effectif de la demande, le comité directeur de l'EIA décide de faire entrer en vigueur le pacte avec un tonnage-programme sensiblement supérieur aux quantités qu'une sage politique de modération tablée sur une étude objective de l'environnement économique eut recommandé.

### Le président de l'EIA et l'échec du pacte de l'acier

Trois mois à peine après le démarrage de l'entente, les premiers «nuages à l'horizon» <sup>68</sup> annoncent le «grand mal» <sup>69</sup> qui réduit peu à peu l'illustre club des barons du fer en une «société d'agrément» <sup>70</sup> impuissante à maîtriser le décalage persistant entre des quotes-parts mal en point et la surévaluation permanente des programmes de fabrication prévisionnels. Les fortes pressions exercées par l'Arbed tout le long des tractations pour imposer une majoration de ses droits ne sont pas étrangères à la mauvaise tournure d'office prise par l'effort d'ordonner la production européenne. Il en est ainsi de l'envie du CFF (et du gouvernement de la III<sup>e</sup> République toujours présent dans les coulisses) de sauver au moins un résidu de contrôle sur le développement industriel outre-Rhin. Depuis les déboires de la MICUM – ils marquent la faillite éclatante de l'ambitieux «projet sidérurgique» <sup>71</sup> de 1918/19 – les Français, au lieu de la coercition, misent dorénavant sur une coopération sectorielle à caractère volontaire. <sup>72</sup> Moyennant ses restrictions

66. Ibid., Entente internationale. Réunion à Düsseldorf, 08.07.1926.

67. Ibid., Accord international. Séance à Bruxelles, 18.05.1926.

68. HADIR, I. «Accords», Remarques au sujet de la note de M. Thyssen, 27.01.1927.

69. ARBED, EIA. «Comptoirs – procès-verbaux», 4<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'EIA, 04.02.1927.

70. Expression d'Arthur Klotzbach. HADIR, I. «Procès-verbaux», Note relative à la 2<sup>e</sup> réunion de la Commission restreinte, 26.09.1929.

71. G.-H. SOUTOU, *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Fayard, Paris, 1989, pp.801 f.

72. A remarquer en passant la forte ressemblance avec le «plan Monnet»: le nouveau pacte de l'acier et du charbon proposé en 1950 n'est certes plus privé, mais européen; il n'aspire plus au cloisonnement des marchés, mais à leur intégration. Il n'en demeure pas moins que les patrons allemands (et luxembourgeois) y découvrent un instrument destiné à freiner son (leur) dynamisme au profit d'une sidérurgie française en mal d'atteindre les objectifs fixés au moment de son (leur) redémarrage après le second conflit mondial. Voir ARBED, P.60, Vertrauliches Rundschreiben der WVESI, 05.06.1950.



quantitatives combinées à des freins pécuniaires, le *gentlemen's agreement* doit aider les patrons de l'Hexagone à brider l'essor spectaculaire de la sidérurgie en Rhénanie-Westphalie. Il s'ensuit que «l'Allemagne a été trop pincée»<sup>73</sup> à l'instant du partage des coulées. Son coefficient de base de 40,45%, voire son taux réajusté de 43,18% à échoir au bout de la quatrième tranche des priorités,<sup>74</sup> apparaît nettement insuffisant à partir de l'automne 1926, lorsque les carnets de commande des usines de la Ruhr affichent complet.

Malgré la stagnation de la demande un peu partout en Europe et dans le monde, la reprise inattendue des affaires dans l'espace douanier germanique continue en effet de s'épanouir à un rythme accéléré. Aussi la RSG épuise, puis, dépasse-t-elle son quantum avec les seules expéditions réservées à l'intérieur. Le débordement est encore accentuée par la volonté des forges de garder le contact avec l'extérieur. Les ordres enregistrés auprès de la clientèle internationale se soldent de la manière par un flot d'amendes perçues sur une portion sans cesse croissante des coulées. La multiplication des versements dans la caisse commune (1.300.000 dollars rien que pendant les trois premiers mois du fonctionnement de l'EIA)<sup>75</sup> ne serait au fond pas vraiment désastreuse, à condition toutefois de stabiliser les prix à un taux assez élevé pour compenser la charge des quatre dollars par tonne au moyen des gains réalisés sur le surplus de la fabrication. Mais voilà où le bât blesse. Le léger recul des exportations noté à partir de novembre 1926 amène Laurent, van Hoegaerden et même Mayrisch à avouer qu'on a «eu tort d'augmenter le tonnage-programme».<sup>76</sup> Pris de panique, le président de l'EIA prêche soudain la modération. Il plaide en faveur d'une baisse des prévisions de production. La mesure se heurte pourtant aux objections massives des dirigeants du *Stahlhof* confrontés à la quadrature du cercle. Tandis qu'ils pourraient aisément livrer du matériel en plus à la consommation locale en Allemagne, la compression des quanta officiels fait chuter la limite des tonnages exempts d'amendes au moment même où la détérioration des conditions d'écoulement à l'étranger les empêche d'amasser les recettes d'appoint indispensables au financement des pénalités.

Les industriels doivent donc se rendre à l'évidence. Ils n'ont guère affaire à des «maladies d'enfance»,<sup>77</sup> mais à un dysfonctionnement sérieux du règlement adopté. La seule vraie solution au problème consisterait bien évidemment en une révision de l'appréciation «erronée de la quote-part allemande». Hélas, la «psychologie du passé»<sup>78</sup> s'y oppose. Ni la France ni la Belgique et le Luxembourg toléreraient de renoncer à une partie de leurs attributions en faveur de la Ruhr. «Ce [...] serait la

73. Poensgen à Mayrisch, 24.12.1926, op.cit.

74. ARBED, EIA.«Quantums de base rectifiés», Annexe à la résolution du Comité directeur, 26.06.1928.

75. ARBED, P.XXXVI, Réunion du Conseil d'administration, 11.02.1927.

76. HADIR, 1.«Procès-verbaux», 3<sup>e</sup> réunion du Comité de Direction de l'EIA, 09.12.1926.

77. Réunion du Conseil d'administration, 11.02.1927, op.cit.

78. HADIR, 1.«Procès-verbaux», Séance spéciale des délégués des groupes luxembourgeois et belge de l'EIA, 09.05.1928. Mayrisch parle aussi de la «psychose de guerre». Cf., *Les ententes économiques internationales et la paix*, in: *L'Europe nouvelle*, édition du 24.12.1927, p. 1702.

ruine définitive de l'Entente». <sup>79</sup> Faute de mieux, les sidérurgistes cherchent par conséquent leur salut dans des faux-fuyants qui, tous, visent à flaqueur la régulation des coulées d'un ordonnancement des ventes.

Van Hoegaerden suggère par exemple de transformer les «recommandations» de la conférence des principaux directeurs commerciaux – l'assemblée officieuse avait pour mission de réfléchir à des «actions complémentaires de soutien»<sup>80</sup> susceptibles de corriger les déficiences de l'entente – en «des engagements plus ou moins fermes». L'idée revient à créer un cartel des prix qui, ou bien fonctionnerait d'une façon autonome, ou bien serait carrément intégré au pacte de l'EIA.<sup>81</sup> La motion belge trouve en général un écho favorable en France et en Allemagne.<sup>82</sup> Elle s'achoppe à la résistance inflexible du numéro un du GISL. «Je regrette sincèrement», écrit Mayrisch au patron d'Ougrée,

«de ne pas pouvoir me déclarer d'accord avec vous. Je ne crois pas que nous devons chercher à faire des ententes de prix [...]; sous ce rapport j'ai les plus grandes appréhensions et nulle confiance dans le résultat d'une telle décision. Tout d'abord, on n'arriverait pas à lier tous les producteurs aux prix qui auraient été convenus [...]. Il est donc certain que si on fixait dans un cadre restreint de producteurs des prix, les adhérents seraient handicapés vis-à-vis des "Outsiders" qui auraient certainement connaissance des prix fixés et qui n'auraient qu'à rester quelque peu en-dessous pour garnir leurs carnets. Nous serions d'autre part dans le Grand-Duché liés pour toutes les usines, alors qu'en Belgique certainement il y aurait des usines indépendantes [lisez: dissidentes], de même que du reste en France. Un autre inconvénient pour le Grand-Duché et pour la Belgique également serait que, étant donné l'absence d'un marché intérieur quelque peu important, nous devrions nous lier à ces prix pour la presque totalité de notre production, tandis que l'Allemagne et la France, avec leur marché important intérieur, sur les prix duquel nous n'aurions aucune influence, seraient très fortement avantagés. Et en dernier lieu je dois vous faire remarquer [...] que nous devons pour certains produits de grande exportation avoir une politique de prix différente suivant les débouchés et que nous ne pouvons pas nous lier à une fixation de prix générale».<sup>83</sup>

L'argument des écarts béants au niveau des proportions entre les parts de marché à l'intérieur et à l'extérieur des quatre pays fondateurs de l'EIA redevient un sujet d'actualité quand, après l'avortement du plan d'aménager un «*Clearing House*»<sup>84</sup> à l'instar du registre londonien des commandes de rails, la discussion des métallurgistes se focalise sur l'instauration de comptoirs de vente par produits.

Mayrisch n'est pas pris au dépourvu. Redoutant depuis longtemps une évolution qui l'obligerait un jour de s'aventurer davantage sur la piste des engagements contractuels, il s'était penché sur la question pour repérer les syndicats qui seraient

79. 4<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'EIA, 04.02.1927, op.cit.

80. ARBED, EIA. «Correspondance», Poensgen à Mayrisch, 29.11.1926.

81. Ibid., Hoegaerden à Mayrisch, 04.12.1926.

82. Ibid., Laurent à Hoegaerden, 28.11.1926; Hoegaerden à Poensgen, 03.12.1926; HADIR, 1 «Accords», Laurent à Mayrisch, 25.01.1927.

83. ARBED, EIA. «Correspondance», Mayrisch à Hoegaerden, 07.12.1926.

84. 3<sup>e</sup> réunion du Comité de Direction de l'EIA, 09.12.1926, op.cit.

bénéfiques à la Columéta et ceux qu'il faudrait éluder coûte que coûte. L'organisation des tréfilés est déclarée franchement «nuisible». Une succursale de l'Arbed en Belgique a presque doublé ce type de fabrication pendant les dernières années. L'introduction d'un comptoir entraînerait toutefois «une réduction de production d'au moins 20% ; il n'en résultera aucun avantage pour nous, même si le prix des tréfilés augmenterait [sic] d'une livre [sterling] par tonne». Pour les tôles fines, le verdict est identique. Il faudra soit empêcher la formation d'une autorité internationale, soit en différer la naissance jusqu'à ce que le groupe luxembourgeois ait conquis sa «place sur le marché» dans une branche d'activités qu'il vient seulement de développer il y a peu de temps. La syndicalisation des profilés et des poutrelles pourrait en revanche devenir «intéressant[e]». Le bénéfice de loin le plus important serait cependant à tirer d'une régulation du commerce des demi-produits. Deux raisons militent en sa faveur. Un contrôle serré stimulerait une hausse des prix en réduisant la concurrence des transformateurs qui consomment le gros des fabrications semi-ouvrées. En plus, grâce à l'implantation de trains finisseurs modernes, les sociétés Arbed-Terres Rouges «parachèvent la majeure partie de leur production», c'est-à-dire qu'elles écoulent une quantité relativement insignifiante auprès de tiers, étant entendu que la part du lion du matériel en question est directement absorbée par les filiales du groupe.<sup>85</sup> Puisque les comptoirs s'occupent en exclusivité des tonnages mis en vente, on profiterait de la sorte pleinement d'une amélioration présumée des prix, tout en étant à l'abri des mauvaises surprises si jamais le bureau coordinateur du comptoir décrétait une compression de l'offre.

La réflexion a première vue assez tordue sur le caractère avantageux d'un comptoir auquel on ne ferait guère appel, est le reflet fidèle du dilemme de la sidérurgie luxembourgeoise.

«Les pays qui n'ont qu'un petit marché intérieur ne sont pas dans la même situation que les autres. Ces derniers étoufferaient les premiers en cas de diminution de leur absorption intérieure».<sup>86</sup>

Le danger d'un ralentissement des affaires en France, et/ou outre-Rhin (Mayrisch redoute une «crise industrielle probable en Allemagne»),<sup>87</sup> pèse lourd car, en période de récession dans les Etats gros producteurs, le CFF et/ou la RSG chercheraient inexorablement un exutoire à leur trop-plein en multipliant les envois à l'étranger au détriment, principalement, des deux partenaires de l'UEBL. Les usines au Luxembourg et en Belgique subiraient alors non seulement une réduction de leur part des commandes extérieures pour lesquelles il y aurait un plus grand nombre d'entreprises à se partager la clientèle. Elles essuieraient en outre les contrecoups d'un affaïssement des prix dans la foulée d'une offre accrue. Un tel avilissement du négoce international les toucherait d'autant plus qu'elles sont pratiquement dépourvues de deux instruments régulateurs dont l'interaction permet quand même d'atténuer à un certain degré les retombées d'une dépression. Il s'agit

85. Objections contre [le] projet Th[ysse]n et 1<sup>ère</sup> conférence du Comité de Direction Arbed-Terres Rouges, 20.02.1926, op.cit.

86. ARBED, P.XXXVI, Réunion du Conseil d'administration, 08.07.1927.

87. Ibid.

de la protection douanière et de l'importance relative de la clientèle nationale. Ainsi, protégés par des taxes plus ou moins prohibitives, «les pays à grand marché intérieur peuvent influencer leur marché intérieur par leur politique de prix, en stimulant la demande ou en la comprimant, selon les prix adoptés par eux pour l'intérieur». Une hausse des montants facturés à la consommation locale les autorise de cette manière à récupérer en partie les sacrifices consentis lors de la course aux tonnages extérieurs, alors qu'à l'opposé le libre-échangeisme et les capacités d'absorption insignifiantes du débouché de l'UEBL (à peine un quart du volume total des coulées) contraindraient les fabricants du Grand-Duché et du Royaume à essayer un déficit insupportable par suite du dumping renforcé.

Il n'est nul besoin d'être prophète pour imaginer que, dans ces circonstances, le président de l'EIA n'est «pas partisan très chaud des syndicats [...]. Il s'inclinerait [néanmoins] devant les nécessités actuelles»,<sup>88</sup> sous réserve bien entendu d'obtenir des assurances jugées élémentaires. Afin d'atteindre cet objectif, Mayrisch n'a cette fois-ci pas besoin de s'exposer. D'autres personnalités de la Commission spéciale tenue sur les fonts baptismaux pour préparer le dossier des comptoirs assument le rôle désagréable de principaux troubles-fête des conversations séparées entamées à l'aube de 1927.

La préoccupation du GISL de circonscrire le volume des fabrications à syndiquer se résout à proprement parler d'elle-même. Au bout d'interminables marchandages, l'éventail des marchandises à englober dans les cartels particuliers se rétrécit comme une peau de chagrin. Compte tenu des exigences contradictoires émises par chaque groupement, la recherche du plus petit dénominateur commun pousse les experts à concentrer leurs efforts sur les seuls demi-produits et profilés regroupés pour les besoins de la cause en une «classe» unique, alors qu'en fonction des contestations diverses et variées venues de tous bords, la prise en considération des tôles, des feuillards, des tréfilés, etc. est ajournée *sine die*. La réduction à la portion congrue des fers incorporés dans les organisations internationales coupe du coup court à une deuxième source d'irritations de Mayrisch. A l'encontre du trio Poensgen, Laurent et van Hoegaerden, il a toujours veillé à proscrire toute forme d'amalgame entre l'accord général sur l'acier brut d'une part, et d'autre part ses sous-organismes commerciaux. Or, la disproportion criante entre les quanta relevant de ce premier et les tonnages insignifiants obéissant finalement à ces derniers dispense le patron de l'Arbed de persévérer. En raison d'une différence aussi prononcée, «les syndicats ne pourront être mis en concordance avec l'Entente».<sup>89</sup> Ce succès à première vue anodin pourrait, nous allons voir, constituer un élément clé de la technique de négociation spécieuse du président.

Mais avant d'en venir aux interprétations, soulignons d'abord que le troisième souci majeur des Grand-Ducaux semble momentanément trouver une solution «séduisante» à travers une combinaison astucieuse échafaudée par le porte-parole

88. 4<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'EIA, 04.02.1927, op.cit.

89. ARBED, EIA. «Comptoirs – procès-verbaux», Réunion (non officielle) du Comité directeur de l'EIA, 24.03.1927.

du GHFAB. Afin de pallier les distorsions nées de l'importance variable des débouchés locaux et de leur protection plus ou moins poussée,

«il faudrait [...], pour tous les pays, fixer des pourcentages "intérieur" et "exportation" et nous [Belges et Luxembourgeois] constituer artificiellement un marché intérieur équivalant en pour cents au marché intérieur du pays le plus favorisé».<sup>90</sup>

Pour ingénieuse qu'elle fût, la formule des «intérieurs fictifs» et de ses «préciputs à l'exportation» octroyés aux fabricants de la zone UEBL est impraticable. Elle trébuche sur les objections du *Stahlhof* qui supporterait une fois de plus les frais de l'opération. Partant, ses leaders contrecarrent le concept de van Hoegaerden en proposant «des comptoirs uniquement d'exportation».<sup>91</sup> Mais là encore, la relance des conciliabules s'essouffle. Aussitôt que les délégations nationales abordent la fixation des périodes de référence et le partage des quotes-parts, le carrousel des «prétentions qui s'annulent l'une l'autre»<sup>92</sup> se remet à tourner de plus belle. Les revendications de loin les plus troublantes sont émises par les Wallons. Alors que le CFF, la RSG et le GISL se résignent à entériner un ultime compromis avancé par Mayrisch, à savoir qu'on retiendrait comme base de calcul les ventes effectives des cinq trimestres du 1<sup>er</sup> janvier 1926 au 31 mars 1927,<sup>93</sup> le directeur général d'Ougrée pratique les surenchères. Le 8 décembre 1927, à l'issue d'une conférence de la dernière chance, ses obstructions sonnent le glas des cartels par produits.<sup>94</sup> Pourtant, dix mille tonnes seulement séparent les desiderata du GHFAB de l'offre du comité directeur de l'entente! La différence dérisoire par rapport au quantum annuel global est parlante. A croire Mayrisch, il n'y a pas mystère: «Les Belges ne veulent actuellement pas de syndicat».<sup>95</sup>

## Conclusion

Mayrisch l'a échappé belle. Grâce au refus du GHFAB, il escamote une prise de position qui l'aurait forcé de jouer cartes sur table en annonçant la couleur car, en vérité, il y a fort à parier qu'à son tour il ne veut à aucun prix d'un renforcement des compétences de l'entente. Pourquoi d'ailleurs un homme de sa trempe, «naturellement indépendant et individualiste, plutôt porté vers la lutte»,<sup>96</sup> aurait-il

90. Ibid., Réunion (non officielle), 10.02.1927.

91. Ibid., Réunion (non officielle), 25.03.1927.

92. HADIR, 1. «Procès-verbaux», 1<sup>ère</sup> séance de la Commission constituée pour l'étude des comptoirs de profilés et de demi-produits, 18.07.1927.

93. Cf. aussi ARBED, AC.7501, Mayrisch à Poensgen, 29.07.1927.

94. HADIR, 1. «Procès-verbaux», 4<sup>e</sup> séance de la Commission instituée pour l'étude des Comptoirs pour Profilés & Demi-Produits, 08.12.1927.

95. ARBED, AC.7501, Mayrisch à Poensgen, 19.12.1927.

96. Eloge funèbre prononcé par Laurent à l'occasion du décès de Mayrisch. ARBED, EIA. «Comptoirs – procès-verbaux», 10<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'EIA, 07.03.1928.

toléré de subir une orientation peu compatible avec ses conceptions de fervent adepte du libéralisme capitaliste de type manchestérien? Les résultats d'une organisation contraignante des ventes sont par trop aléatoires. Ils n'égalent en rien le bénéfice à tirer du compris boiteux finalement retenu par les leaders de la sidérurgie continentale: dès à partir de 1927, ils se rabattent sur une politique associant la surévaluation systématique des tonnages-programmes à une réduction progressive du taux des pénalités facturées aux entreprises allemandes afin de laisser à la RSG une marge suffisante pour supporter le fardeau des dollars perçus sur ses excédents de production.<sup>97</sup> Le groupe Arbed y trouve son compte. Il «n'a pas à se plaindre [...], attendu qu'il touch[e] de l'argent malgré ses [propres] dépassements» du quota alloué.<sup>98</sup> Par le jeu complexe des compensations financières et de la cadence déphasée des coulées dans les différents pays, la forge a manifestement réalisé une affaire magnifique.

Cela dit, au lieu de rechercher une «solution radicale»,<sup>99</sup> mais efficace, le président de l'EIA consacre logiquement tous ses efforts à l'unique sauvegarde, coûte que coûte, de l'accord général sur l'acier brut. L'entente représente bien sûr à ses yeux une solution peu apte à résoudre les problèmes d'un marché sursaturé. Il faut néanmoins s'en accommoder dans l'intention de préserver le *Privatabkommen*, le contingent lorrain-luxembourgeois et le statut des forges de la Sarre. Ces accords connexes importent en effet infiniment plus au patron des Acières Réunies parce qu'ils lui permettent, tout compte fait, de faire revivre son petit *Zollverein* privé en renouant à peu de choses près avec les «bons vieux temps» d'avant la guerre. Heureusement le «Grand Chef» trouve en ses homologues étrangers, présidents des groupements respectifs, des partenaires également convaincus qu'«un règlement d'apparence vau[t] mieux que pas de règlement». «Par pudeur vis-à-vis de l'opinion publique», et aussi par crainte de voir les ministères à Paris et à Berlin remettre la main sur le dossier sidérurgique, le Comité des Forges et le *Stahlhof* sont rapidement parvenus à se convaincre de l'intérêt capital qu'ils ont de maintenir «simplement [la] façade».<sup>100</sup> L'aveu d'un échec aurait du reste été peu compatible avec leur amour-propre. Aussi, loin des idéaux paneuropéens qu'on cherche en vain dans les innombrables procès-verbaux des rencontres entre barons du fer, Mayrisch et les siens n'ont-ils pas osé contredire tous ceux qui, déjà à l'époque, commencent par amalgamer à tort l'EIA au Comité franco-allemand et vice-versa pour en déduire une œuvre quasi mythique au service de la paix. Envisagé sous cet angle, l'action du directeur général des Acières Réunies a sans doute inconsidérément bousculé les industriels dans un piège. Quitte à savoir pertinemment qu'ils devraient se défaire d'un pacte devenu obsolète avant d'entreprendre sa

97. Cf. entre autres HADIR, 1.«Accords», Note sur les dépassements de l'Allemagne, [février 1928] et Note anonyme, 13.07.1928.

98. ARBED, 22105, GISL. Procès-verbal, 30.04.1929.

99. HADIR, 1.«Procès-verbaux», 1<sup>ère</sup> séance de la Commission spéciale [pour l'étude des Comptoirs], 30.03.1928.

100. HADIR, 1.«Procès-verbaux», Note relative à la 3<sup>e</sup> réunion de la Commission restreinte, 29.10.1929.

reconstruction sur d'autres prémisses, ils évitent soigneusement de divulguer le naufrage de leur tentative collective d'ordonner le chaos hérité de l'état de siège économique-douanier décrété à Versailles parce qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient décevoir les espoirs suscités par leur «Locarno».

Le grand marchandage privé – en dépit de ses nombreux défauts – présente de toute façon au moins un formidable avantage unanimement reconnu par l'ensemble des professionnels de la branche: il évite au secteur sidérurgique de rouvrir la boîte de Pandore des négociations commerciales bilatérales, voire multilatérales entre Etats. Car en cloisonnant hermétiquement les marchés nationaux (excepté quelques rares dérogations rigoureusement définies à l'instar du contingent lorrain-luxembourgeois ou des quantités réduites d'aciers français drainés vers la Belgique), la convention EIA et les protocoles secrets y rattachés «neutralisent» *de facto* la question des droits tarifaires prélevés sur les produits métallurgiques. D'où le peu d'empressement des maîtres de forges à emboîter le pas aux porte-voix d'une communauté douanière européenne. La réponse donnée en 1927 par Mayrisch au questionnaire élaboré par le comité international sous la houlette du Dr. Edgar Stern Rubath est à cet égard fort éloquent: «bien qu'il soit personnellement partisan d'une telle union douanière [l']éminent industriel luxembourgeois, pense que malgré les difficultés préconisées, il serait plus facile de réaliser une union douanière mondiale, qu'une union douanière européenne, qui devra s'opposer à l'Empire Britannique, aux Etats-Unis et à la Russie».<sup>101</sup> Quelle élégante formulation diplomatique pour renvoyer l'unification de l'Europe aux calendes grecques.

---

101. A.C. PILAVACHI, *La politique douanière des trois principaux Etats européens et celle de la Société des Nations*, Lib. Guillon, Paris, 1928, p.387.